

Délibération N°8

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-deux

Le Cinq Décembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 29 Novembre 2022 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. PERRET (pouvoir du titulaire M. LASSALLE)
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, Mme PÉRICHON, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président propose de modifier les tarifs dans les structures locatives au Télécentre "Pays de LAPALISSE", à compter du 1er Janvier 2023.

Utilisation espace co-working télétravail :	<u>Propositions</u>
• 2 heures : 2,5 €	3€
• ½ journée : 5 €	6 €
• Journée : 10 €	12 €
• Location mensuelle : 200 € + charges 50 €	Charges à 75 €

Bureau individuel 1er étage :	
• L'heure : 7 €	7,50 €
• Les 2 heures : 12,50 €	13 €
• ½ journée : 25 €	26 €
• Journée : 40 €	42 €
• Utilisation permanente : 10 € / m ² + forfait charges mensuelles 50 € / mois	Charges à 75 €

(Tarif décliné selon la superficie occupée, le temps d'occupation)

Salle de réunion au rez-de-chaussée :	ETE	HIVER
• ½ journée : 50 €	50 €	70 €
• Journée : 80 €	80 €	100 €

Consommables copie N&B

- A4 : 0,25 €
- A3 : 0,50 €

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	25

OBJET :

**Grille tarifaire du
Télécentre 2023**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mandater Monsieur le Président pour mettre en place cette nouvelle grille tarifaire à compter du 1er Janvier 2023.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 9 DEC. 2022
Publié ou Notifié
le : - 8 DEC. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"